



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2008 GOUVERNEMENT DU CANADA

Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec
(FCCQ)

présenté à l'occasion des consultations prébudgétaires
du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Août 2008

555, boul. René-Lévesque Ouest
19e étage
Montréal (Québec) H2Z 1B1
tél. (514) 844-9571 téléc. (514) 844-0226

■
fccq.ca



Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Forte de son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Table des matières

Table des matières.....	3
0. Sommaire.....	4
<i>Principale recommandation de la FCCQ.....</i>	<i>4</i>
1. Introduction.....	5
2. Compétitivité des entreprises.....	5
2.1 <i>Compétitivité fiscale.....</i>	<i>5</i>
2.2 <i>Un autre facteur de compétitivité : accroître la taille des PME.....</i>	<i>6</i>
3. Pénurie de main d'œuvre.....	7
3.1 <i>Travailleurs âgés.....</i>	<i>7</i>
3.2 <i>Un autre moyen de remédier à la pénurie : l'immigration.....</i>	<i>8</i>
4. Commerce interprovincial et international.....	8
4.1 <i>Accords commerciaux internationaux et domestiques.....</i>	<i>8</i>
4.2 <i>Tarifs douaniers.....</i>	<i>9</i>
5. Conclusion.....	9

0. Sommaire

L'attractivité et la capacité d'adaptation de notre économie sont au cœur du développement économique. Les occasions d'affaires n'ont jamais été aussi intéressantes et multiples hors Canada et la pression concurrentielle n'a jamais été aussi vive. Qu'elle soit d'ordre fiscal ou réglementaire, l'intervention publique doit plus que jamais prendre en compte l'impératif de la compétitivité des entreprises.

Les membres de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) désirent souligner, de nouveau, l'impératif de placer la compétitivité des entreprises canadiennes au premier plan des priorités du Gouvernement du Canada. Outre la compétitivité, le budget fédéral devrait s'attaquer à deux autres enjeux qui préoccupent les gens d'affaires du Québec : la pénurie de main-d'œuvre et les accords commerciaux.

Une réduction substantielle des impôts, des taxes et des autres prélèvements perçus auprès des entreprises par rapport aux autres pays s'avère, encore aujourd'hui, la façon la plus simple et la plus efficace d'attirer les multinationales et d'accroître la compétitivité de nos entreprises. Pour cette raison, la FCCQ souhaite, avant tout, voir dans le prochain budget fédéral une accélération du processus de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés. Étant parfaitement consciente de la mince marge de manœuvre budgétaire pour diminuer le fardeau fiscal des entreprises, la FCCQ invite le Gouvernement du Canada à évaluer la possibilité de hausser la taxe sur la consommation afin de diminuer de façon équivalente ou supplémentaire l'impôt sur le revenu des entreprises, comme le recommandent la plupart des fiscalistes et économistes.

Toujours sur l'enjeu de la compétitivité, la FCCQ désire porter à l'attention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes la nécessité d'accroître la taille des PME afin d'augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes. Il faut arrêter de multiplier les mesures d'aide à la création d'entreprises et commencer à développer des mesures destinées à accompagner les PME dans leur croissance. Ce sont les grandes entreprises qui sont mieux à même de faire face aux défis de l'intégration mondiale des chaînes de production et de distribution.

Bon nombre d'entreprises ont connu un problème de pénurie de main-d'œuvre en 2008. Un défi de taille au Québec où il manquera 363 000 travailleurs, soit 8,5 % de la population active, d'ici 2030. Afin de contrer le déclin de la population active, le Gouvernement du Canada doit chercher à accroître le bassin de travailleurs en encourageant les travailleurs âgés à retarder leur retraite et en attirant davantage d'immigrants qualifiés.

Avec l'intensification de la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre et l'appréciation du dollar, les exportateurs canadiens doivent redoubler d'efforts et diminuer leurs marges de profits pour rester compétitif. De même, avec l'intégration mondiale des chaînes de production, l'environnement d'affaires au Canada doit se démarquer pour attirer les multinationales et pour conserver les entreprises d'ici. Plus que jamais, les accords commerciaux interprovinciaux et internationaux sont nécessaires pour consolider la présence des entreprises au Canada et pour accroître leurs parts de marché à l'étranger.

La FCCQ invite le Gouvernement du Canada à saisir l'opportunité qu'offre le prochain budget pour doter le Canada d'un régime fiscal compétitif favorisant la création de richesse et de politiques gouvernementales structurantes qui assurent la compétitivité de nos entreprises, qui pallient la pénurie de main-d'œuvre et qui aident les entreprises à conquérir de plus grandes parts de marché.

Principale recommandation de la FCCQ

Accélérer le plan de réduction du taux général de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés et, si la marge de manœuvre ne le permet pas, évaluer la possibilité de transférer une partie du fardeau fiscal des entreprises vers la taxe à la consommation comme le recommandent la plupart des fiscalistes et économistes.

1. Introduction

C'est avec plaisir que la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) participe aux consultations prébudgétaires 2008 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes (FINA). Elle remercie les membres-députés du Comité FINA pour l'opportunité qu'on lui offre de faire entendre la voix de ses membres sur ce que devrait être l'enjeu principal du prochain budget fédéral.

Forte de son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. La FCCQ célébrera en 2009 son 100e anniversaire.

Les membres de la FCCQ désirent souligner, de nouveau, l'impératif de placer la compétitivité des entreprises canadiennes au premier plan des priorités du gouvernement. À cet égard, la FCCQ souhaite voir dans le prochain budget fédéral une accélération du processus de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés. Réduire le fardeau fiscal des entreprises s'avère crucial dans le contexte de mondialisation et de délocalisation des sites de production. Une réduction substantielle des impôts, des taxes et des autres prélèvements perçus auprès des entreprises par rapport aux autres pays s'avère, encore aujourd'hui, la façon la plus simple et la plus efficace d'attirer les multinationales et d'accroître la compétitivité de nos entreprises.

Outre la compétitivité, la FCCQ aimerait porter à l'attention des membres-députés du Comité FINA deux autres préoccupations des gens d'affaires du Québec : la pénurie de main-d'œuvre et le commerce interprovincial et international.

2. Compétitivité des entreprises

L'attractivité et la capacité d'adaptation de notre économie sont au cœur du développement économique. Les occasions d'affaires n'ont jamais été aussi intéressantes et multiples hors Canada et la pression concurrentielle n'a jamais été aussi vive. Qu'elle soit d'ordre fiscal ou réglementaire, l'intervention publique doit, plus que jamais, prendre en compte l'impératif de la compétitivité des entreprises canadiennes.

2.1 Compétitivité fiscale

La FCCQ a salué lors du Budget 2007 la promesse du Gouvernement du Canada de diminuer le taux général d'imposition des sociétés de 21 % à 18,5% entre 2008 et 2011, et l'a félicité de nouveau lors de l'Énoncé économique 2007 pour son engagement à faire passer ce taux de 19,5 % à 15 % d'ici 2012. La FCCQ invite le Gouvernement du Canada à accélérer son plan de diminution du taux général de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés dans son prochain budget et à doter le Canada d'un véritable avantage fiscal.

La force du dollar canadien ne pénalise pas seulement les exportateurs canadiens, mais également les investisseurs étrangers. Ces derniers exigent désormais des taux de rentabilité plus élevés avant d'envisager le transfert de leurs capitaux. Alors que les parts relatives des secteurs manufacturiers dans l'économie totale du Québec et de l'Ontario ont fondu, respectivement, de 1,4 et 3,1 points de pourcentage entre 2003 et 2007, les investissements en machine et matériel ont chuté de 24,3 % au Québec et de 10,8 % en Ontario. Rappelons que ces investissements sont au cœur de toutes les initiatives – ou presque – cherchant à accroître la productivité d'une économie. Ainsi, contrairement à une idée reçue, l'appréciation du dollar canadien n'a pas incité les manufacturiers et les multinationales à accroître leurs investissements au Québec et en Ontario. La réalité est que la capacité de générer des marges de profit et la confiance en l'avenir pèsent davantage dans les décisions d'investissement que le prix de la machinerie importée. Si le Canada désire conserver ses entreprises manufacturières et attirer – voire conserver – les multinationales en son sol, il doit diminuer les impôts, les taxes et autres prélèvements perçus auprès des entreprises afin de palier les conséquences négatives de l'appréciation du dollar sur les rendements.

La tendance internationale actuelle en matière de fiscalité est de transférer le fardeau fiscal des entreprises vers la taxe à la consommation. La diminution de la taxe sur les produits et services (TPS) de 7% à 5% n'allait pas dans le sens des recommandations de la plupart des fiscalistes et économistes. Le Gouvernement du Canada aurait dû privilégier une diminution de l'impôt sur le revenu des entreprises (et des particuliers) plutôt qu'une diminution de la TPS. Il est effectivement plus opportun de taxer «la consommation» via les taxes de vente que «l'effort au travail» et «l'entrepreneuriat» via l'impôt sur le revenu. La FCCQ invite le gouvernement à privilégier à l'avenir cette avenue et, étant donné la mince marge de manœuvre budgétaire pour diminuer le fardeau fiscal des entreprises, à évaluer la possibilité de hausser la taxe sur la consommation en contrepartie d'une diminution équivalente ou supplémentaire de l'impôt sur le revenu des entreprises (et des particuliers). En plus d'augmenter la compétitivité fiscale des entreprises, ceci permettrait de diminuer les sources de double imposition et de stimuler les investissements.

2.2 Un autre facteur de compétitivité : accroître la taille des PME

Beaucoup de choses ont été dites et faites afin d'accroître la compétitivité et la productivité du Canada. Les moteurs de croissance de productivité que sont le capital humain, le capital physique et l'innovation sont bien connus et tous s'accordent pour dire qu'il faut y octroyer la plus grande importance. Tous les gouvernements nationaux ont étudié les travaux de Michael Porter sur la compétitivité et les études comparatives du World Economic Forum¹, de l'Institute for Management Development² et de l'Economist Intelligence Unit³ guident ces gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques économiques destinées à l'amélioration de la compétitivité de leur pays. À cet égard, le plan *Avantage Canada* constitue un cadre conceptuel rigoureux sur lequel nous encourageons le Gouvernement du Canada à poursuivre l'élaboration des ses politiques économiques et sociales.

Une particularité de l'économie canadienne est sa grande concentration de petites et moyennes entreprises (PME). Les PME représentent au Canada plus de 99 % de toutes les entreprises et celles ayant moins de 50 employés sont responsables du cinquième de la production nationale.⁴ Au Québec, environ 23 % des travailleurs œuvrent dans des entreprises de 20 employés et moins contre 19 % en Ontario et 18 % aux États-Unis. Inversement, les entreprises de plus de 500 employés embauchent 40 % des travailleurs québécois contre 46 % et 50 % en Ontario et aux États-Unis, respectivement. Cette prédominance des PME explique, en partie, l'écart défavorable de la productivité du Québec et du Canada par rapport aux États-Unis. En raison de leur taille plus petite, nos entreprises sont moins avancées sur le plan de l'innovation et de l'adoption des nouvelles technologies. En fait, les grandes firmes produisent plus que les PME étant donné qu'elles ont un accès plus aisé au financement et, par conséquent, ont une capacité supérieure à investir; qu'elles ont une plus grande capacité à organiser et à développer des activités d'appui à la production tels la gestion, le marketing, la R&D et la formation de main d'œuvre; et qu'elles bénéficient d'économies d'échelle plus importantes.⁵

La FCCQ désire ainsi porter à l'attention des membres-députés du Comité FINA la nécessité d'accroître la taille des PME afin d'augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes. Il faut arrêter de multiplier les mesures d'aide à la création d'entreprises et commencer à développer des mesures destinées à accompagner les PME dans leur croissance. Le Gouvernement du Canada pourrait, par exemple, développer davantage de politiques de «mise en relation» entre les multinationales et les PME. Plus il y aura de collaboration et d'alliance entre les PME et les multinationales, plus le gouvernement renforcera le développement des filières industrielles et favorisera l'intégration des PME canadiennes aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Selon le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence, dans l'actuel contexte «d'intégration mondiale, l'impératif des échanges, des investissements et de la création

¹ World Economic Forum (2007), *Global Competitiveness Report*

<http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/Global%20Competitiveness%20Report/index.htm>

² International Institute for Management Development (2008), *World Competitiveness Yearbook*

<http://www.imd.ch/research/publications/wcy/index.cfm>

³ Economist Intelligence Unit (2008), *Business Environment Rankings*

<http://www.eiuresources.com/mediadir/default.asp?PR=2008042102>

⁴ Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence (2008), *Foncer pour gagner*, p. 86.

[http://www.ic.gc.ca/epic/site/cprp-gepmc.nsf/vwapj/Foncer_pour_gagner.pdf/\\$FILE/Foncer_pour_gagner.pdf](http://www.ic.gc.ca/epic/site/cprp-gepmc.nsf/vwapj/Foncer_pour_gagner.pdf/$FILE/Foncer_pour_gagner.pdf)

⁵ Finances Québec (2005), *La croissance de la productivité du travail : un défi de taille pour le Québec*, août

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/EEFB/fr/eefb_vol1_no3.pdf

d'alliances stratégiques ne fera que s'intensifier, et ce sont les grandes entreprises qui sont les mieux placées pour faire face à ces défis.»⁶ Tel que suggéré par ce Groupe d'étude, les politiques et programmes sur les PME – qui s'effectuent présentement via 13 ministères fédéraux! – devraient faire l'objet d'examen périodiques. De même, la FCCQ invite également le Gouvernement du Canada à considérer une autre recommandation du Groupe d'étude: la création d'un Conseil canadien de la concurrence dont le mandat serait d'examiner les questions de compétitivité canadienne.⁷ L'enjeu de la croissance des PME serait sans doute à l'ordre du jour de cet organisme.

3. Pénurie de main-d'œuvre

Alors que la disponibilité de la main d'œuvre est une préoccupation grandissante chez les gens d'affaires du Québec, bon nombre d'entreprises ont fait face à un problème de pénurie de main d'œuvre en 2008. Un défi de taille au Québec où, selon une étude du Conference Board du Canada, il manquera d'ici 2030, 363 000 travailleurs, soit 8,5 % de la population active.⁸ Afin de contrer tant soit peu le déclin de la population active, le Gouvernement du Canada doit chercher à accroître le bassin de travailleurs en encourageant les travailleurs âgés à retarder leur retraite et en attirant davantage d'immigrants qualifiés.

3.1 Travailleurs âgés

Une manière de répondre au déclin de la population active consiste à prolonger la vie professionnelle des travailleurs. Pour la FCCQ, il est important que les gouvernements éliminent les impôts et autres mesures qui découragent les travailleurs âgés à travailler après l'âge de 65 ans. À cet égard, la FCCQ félicite le Gouvernement du Canada qui, dans son Budget 2008, a dégagé 90 M\$ pour prolonger jusqu'en 2012 l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés et 60 M\$ par année pour inciter les travailleurs âgés à rester sur le marché du travail. Cependant, le Gouvernement du Canada peut et doit en faire davantage. Avec les provinces, il devrait élaborer des politiques de pensions à temps partiel offrant l'option au prestataire de recevoir une portion des prestations du régime de retraite de leur employeur tout en travaillant à temps partiel. Par ailleurs, le Gouvernement du Canada pourrait revoir les seuils de revenu à partir desquels les prestations de sécurité de vieillesse sont réduites de manière à ne pas décourager certains Canadiens de continuer à travailler après l'âge de 65 ans. Finalement, le gouvernement du Canada devrait modifier son programme de Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour ne pas pénaliser les travailleurs de 72 ans et plus. Le système de REER décourage les Canadiens à travailler au-delà de l'âge de 72 ans puisque les fonds contenus dans un REER doivent alors être transférés à un Fond enregistré de revenu de retraite (FERR) ou investis dans une rente. Les fonds cessent alors d'être exonérés d'impôt.

La FCCQ, par le biais de sa Présidente-directrice générale, Mme Françoise Bertrand, a également été très active dans le dossier des travailleurs âgés licenciés suite à la récente restructuration de l'économie canadienne, de son secteur manufacturier en particulier. Mme Bertrand était en effet un membre actif du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés mandaté par le Ministre Monte Solberg du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada pour «mener de concert avec les provinces et territoires, une étude de faisabilité afin d'évaluer les mesures dont bénéficient ou pourraient bénéficier les travailleurs âgés licenciés pour les aider à surmonter [leurs] difficultés.»⁹ Deux grands thèmes ont guidé les travaux du groupe d'experts : 1) améliorer les perspectives des travailleurs âgés sur le marché du travail et 2) soutenir l'adaptation des travailleurs âgés, en s'attachant particulièrement à la situation de ceux qui sont licenciés. La FCCQ, qui adhère aux recommandations de ce Groupe de travail, déplore que le Gouvernement du Canada n'ait pas donné suite à leurs recommandations. Parmi ces recommandations, notons :

⁶ Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence (2008), *Foncer pour gagner*, p. 20

⁷ Ibid., p. 152

⁸ Conference Board du Canada (2007), *Du baby-boom au déficit de main d'œuvre – Pénurie de main-d'œuvre imminente au Québec*, décembre

<http://www.conferenceboard.ca/documents.asp?rnext=2357>

⁹ Mis sur pied en janvier 2007 par l'Honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social Canada. <http://news.gc.ca/web/view/fr/index.jsp?articleid=269809&>

- L'élimination de la retraite obligatoire dans les secteurs de compétence fédérale en modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, de façon à en étendre la portée en éliminant les exceptions qui ont pour effet de permettre d'imposer la retraite obligatoire aux personnes âgées de 65 ans et plus; et
- La collaboration du Gouvernement du Canada avec les autres gouvernements provinciaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre des changements aux régimes fiscaux et de pension qui élimineraient les barrières systémiques et les « désincitations » au travail, afin de parvenir à un programme conçu pour offrir choix et flexibilité aux travailleurs âgés qui souhaitent participer au marché du travail et gagner un revenu.

3.2 Un autre moyen de remédier à la pénurie : l'immigration

Les trois quarts de croissance de la main-d'œuvre canadienne s'effectuent par le biais de l'immigration et, actuellement, un travailleur sur cinq est né à l'étranger.¹⁰ Pour contrer tant soit peu le problème de pénuries de main-d'œuvre et attirer davantage d'immigrants qualifiés, il importe d'améliorer les politiques en matière d'immigration.

Le Gouvernement du Canada devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire les délais de traitement des demandes d'immigration. Il devrait, entre autres, revoir sa politique qui oblige les titulaires d'un visa de travail temporaire à quitter le pays pour demander le statut de résident permanent. Cette politique semble inutile et rend le Canada moins attrayant aux yeux des immigrants hautement qualifiés. À l'instar de l'Union européenne, le Canada pourrait permettre aux travailleurs ayant cumulé cinq ans de service au Canada de rester en permanence sans devoir inutilement partir pour leur pays d'origine pour en revenir.

Par ailleurs, les critères de sélection des immigrants doivent tenir compte de la réalité du marché du travail. Une récente étude d'Emploi-Québec indique que 65 % des emplois créés au Québec entre 1994 et 2004 faisaient appel à des compétences de formation professionnelle et technique et que seul 25 % des emplois nécessitaient une formation universitaire.¹¹ Alors que les besoins en main-d'œuvre requièrent des qualifications d'ordre professionnel et technique, le gouvernement privilégie les immigrants ayant des diplômes universitaires. Le Gouvernement du Canada devrait, par conséquent, réviser ses critères de sélection afin qu'une nette proportion des immigrants aient des compétences professionnelles et techniques qui correspondent aux emplois en demande.

4. Commerce interprovincial et international

Avec l'intensification de la concurrence des pays à faible coût de main-d'œuvre et l'appréciation du dollar canadien, les exportateurs du Canada doivent redoubler d'efforts et diminuer leurs marges de profits afin de rester compétitif à l'étranger. De même, avec l'intégration mondiale des chaînes de production, l'environnement d'affaires au Canada doit se démarquer pour attirer les multinationales et pour conserver les entreprises d'ici. Plus que jamais, les accords commerciaux entre les provinces et entre le Canada et les pays étrangers sont requis afin de consolider la présence des entreprises au Canada et d'accroître leurs parts de marché à l'étranger.

4.1 Accords commerciaux internationaux et domestiques

La concrétisation des négociations du Doha Round à l'Organisation mondiale du commerce était primordiale pour le Canada. Le vingtième de tous les emplois au Canada et près de 40 % de notre production reposent sur les exportations. De plus, avec une population active en diminution, la croissance future de la demande intérieure sera moins soutenue que par le passé. Par conséquent, l'économie canadienne devra pour croître miser davantage sur son secteur extérieur. L'échec des négociations du Doha Round place aujourd'hui les entreprises canadiennes en situation de désavantage concurrentiel par rapport aux entreprises américaines. Alors que les États-Unis ont conclu 15 accords de libre-échange bilatéraux depuis 2001 et que l'Union européenne a été tout aussi active, le Canada n'en a signé que trois récemment : avec le Pérou, la Colombie

¹⁰ Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence (2008), *Foncer pour gagner*, p. 80

¹¹ Fédération des chambres de commerce du Québec (2007), *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la planification de l'immigration au Québec 2008-2010 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec*, Octobre http://www.fccq.ca/Documents/1/13995-MEMOIRE_MICCQ_FCCQ.pdf

et l'Association européenne de libre-échange qui regroupe l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. Les États-Unis, par l'importance de leur marché domestique, sont en mesure de signer beaucoup plus d'accords commerciaux bilatéraux que le Canada. Le Canada, par conséquent, avait beaucoup à gagner de la signature d'un accord commercial multilatéral entre les 150 membres de l'OMC.

La FCCQ invite ainsi le Gouvernement du Canada à déployer davantage d'efforts à la négociation d'accords de commerce bilatéraux, puisqu'il en va de l'attractivité du Canada et de la pérennité des entreprises canadiennes, qui doivent intégrer les chaînes de production mondiale afin de croître. La FCCQ encourage également le Gouvernement du Canada à jouer un rôle de leader sur la question des systèmes de gestion de l'offre dans le secteur de l'agriculture. En refusant d'assouplir sa position quant aux tarifs à l'importation et aux systèmes de gestion de l'offre qui protègent le secteur canadien de l'agriculture durant les négociations du Doha Round, le Gouvernement du Canada s'est trouvé à sacrifier le secteur manufacturier et certaines industries du secteur des services afin de satisfaire les intérêts du lobby agricole dont les membres ne sont responsables que de 2 % de la production canadienne. Il est plus que souhaitable qu'un débat de fond ait lieu sur ce sujet, avec la participation des intervenants du milieu agricole, afin de moderniser le système de gestion de l'offre, mais, surtout, afin de mieux positionner le Canada lors de la reprise des négociations du Doha Round.

Par ailleurs, la FCCQ s'est réjouie de la signature d'un traité entre le Gouvernement de l'Ontario et celui du Québec pour entamer des négociations visant un accord économique et commercial entre les deux provinces. Nous ne pouvons qu'espérer que ces négociations mènent à un accord semblable à celui entre l'Alberta et la Colombie-Britannique. Nous invitons le Gouvernement du Canada à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter les négociations et accélérer la concrétisation de cet accord entre le Québec et l'Ontario qui, rappelons-le, est le deuxième partenaire commercial du Québec après les États-Unis.

4.2 Tarifs douaniers

Avec la disparition d'un nombre important d'entreprises dans le secteur manufacturier, plusieurs entreprises ont perdu leurs fournisseurs canadiens et se trouvent aujourd'hui obligées d'importer de l'étranger certaines composantes de leur production. Alors que l'appréciation du dollar a fait disparaître des industries canadiennes jusqu'alors protégées par les tarifs à l'importation, force est de constater qu'il n'y a pas eu, à notre connaissance, de révision des tarifs depuis la disparition de ces industries. Par conséquent, certaines entreprises canadiennes doivent aujourd'hui importer des produits sur lesquels des tarifs douaniers sont indûment imposés, ce qui nuit à leur compétitivité. Une situation créée de toute pièce par l'intervention publique. La compagnie Winpak illustre cette situation. Cette compagnie produit, notamment, des pellicules d'aluminium pour contenants de yogourt. Avec la disparition du fournisseur canadien qui produisait le type d'aluminium nécessaire à ces pellicules, Winpak doit maintenant l'importer de l'étranger et payer un tarif à l'importation. Dans la même veine, des tarifs douaniers sont imposés sur des produits de l'industrie du textile et du vêtement ayant subi peu de transformation, alors que ces tarifs ne sont pas imposés sur les produits transformés de cette industrie. Par conséquent, afin de ne pas payer de tarifs, certaines entreprises canadiennes font transformer à l'étranger des produits bruts en produits plus complexes avant de les importer. Si ces tarifs étaient levés, non seulement les entreprises canadiennes de l'industrie du textile et du vêtement seraient plus compétitives, mais elles développeraient de nouvelles activités.

5. Conclusion

La FCCQ invite le Gouvernement du Canada à saisir l'opportunité qu'offre le Budget 2008-2009 pour doter le Canada d'un régime fiscal compétitif favorisant la création de richesse et de politiques gouvernementales structurantes qui assurent la compétitivité de nos entreprises, qui pallient la pénurie de main-d'œuvre et qui aident les entreprises à conquérir de plus grandes parts de marché. La FCCQ a toujours été d'avis que diminuer le fardeau fiscal des entreprises afin de soutenir la compétitivité des entreprises favorise le dynamisme économique, ce qui permet d'augmenter les revenus publics nécessaires au financement des infrastructures et services publics.